

À DESTINATION DES
NOUVEAUX·ELLES DÉPUTÉ·ES

 **IPPF** International
Planned Parenthood
Federation



le planning
familial

**FAIRE DES DROITS ET
SANTÉ SEXUELS ET
REPRODUCTIFS UNE
PRIORITÉ DE VOTRE
MANDAT**

**KIT D'ACCUEIL POUR UNE EUROPE FÉMINISTE, SOLIDAIRE
ET INCLUSIVE, RÉALISÉ PAR
LE MOUVEMENT FRANÇAIS DU PLANNING FAMILIAL**

KIT D'ACCUEIL : FAIRE DES DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS UNE PRIORITÉ DE VOTRE MANDAT

Alors que l'extrême droite gangrène l'hémicycle du Parlement européen de manière inédite, les droits des femmes et des personnes minorisé·es de genre à disposer de leur corps sont plus que jamais menacés. C'est désormais votre rôle de faire rempart, en veillant dans tous les pays européens à la protection et à la mise en œuvre des droits des femmes et minorisé·es de genre, ainsi qu'au droit à l'avortement et à la santé sexuelle en tant que droits fondamentaux. Aujourd'hui plus que jamais, à l'aune de la crise migratoire, du dérèglement climatique et de la montée des mouvements anti-choix, il est impératif que vous, en tant qu'eurodéputé·e, vous assuriez que les différents enjeux, tels que la crise sanitaire, le changement climatique, les migrations et les conflits, soient considérés comme un ensemble de violences impactant de manière disproportionnée les femmes et les minorisé.es de genre.

SOMMAIRE

LES DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS : DE QUOI PARLE-T-ON ?	3
BILAN DE LA PRÉCÉDENTE MANDATURE	4
NOS RECOMMANDATIONS	5
Donner la priorité à l'égalité de genre dans les prochaines institutions de l'UE	
Adopter un budget de l'UE qui fait progresser la santé et les droits sexuels et reproductifs	6
Promouvoir une Europe féministe, solidaire et inclusive portant l'égalité de genre et l'accès aux droits et santé sexuels et reproductifs au coeur de ses actions	7
Renforcer une Europe qui s'engage activement contre l'ensemble des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG)	8
Soutenir une Europe de l'éducation et de la santé qui réduit les inégalités fondées sur le genre	9
Mener une Europe qui porte une politique étrangère féministe défendant les DSSR dans les instances multilatérales et soutient les organisations féministes face à la montée des mouvements anti-choix et de l'extrême-droite	10
Défendre une Europe qui porte une attention spécifique envers les personnes à l'intersection de plusieurs discriminations (personnes LGBTQIA+, migrantes, travailleurs.euses du sexe...)	11
ANNEXES	12

LES DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

DÉFINITION DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS (DSSR)

Les DSSR englobent tous les droits liés à la sexualité et à la parentalité. Lorsque les DSSR sont réalisés, les personnes sont **libres** et **capables** de décider si, quand, et avec qui elles ont des relations sexuelles ; elles ont des relations sûres, saines, consensuelles et agréables ; elles ont les moyens de décider si et quand elles veulent être enceintes, poursuivre une grossesse, devenir parents et avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent, à l'abri de la discrimination, de la coercition et de la violence. La réalisation de ces droits dépend de la législation et de l'accès aux informations et aux services de santé essentiels, qu'il s'agisse de l'éducation complète à la sexualité, des services de santé sexuelle, de la contraception et des soins liés à l'avortement, ou des services de santé liés à la fertilité, à la grossesse et à l'accouchement (voir la [définition des DSSR](#) de la commission Guttmacher-Lancet).

POURQUOI LES DSSR SONT-ILS IMPORTANTS ?

Les DSSR sont des droits humains essentiels pour mener une **vie libre, sûre et saine**. Les DSSR sont essentiels pour **parvenir à l'égalité de genre**, car ils sont une condition préalable pour que les femmes et les hommes aient le même contrôle sur leur corps et leur vie, et le même accès aux opportunités dans tous les domaines de la vie. Les DSSR sont également intrinsèquement liées à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Personne ne devrait être contraint d'avoir des relations sexuelles sans son consentement ou de poursuivre une grossesse contre sa volonté.

POURQUOI L'ACCÈS AUX DSSR EST-IL INÉGAL ?

Les DSSR sont loin d'être universellement accessibles. Dans le monde entier, et même en Europe, l'accès à l'avortement et à d'autres droits liés aux DSSR varie considérablement et peut être limité par la législation, les obstacles politiques et administratifs, l'insuffisance des dépenses publiques, le manque de volonté politique, la stigmatisation et l'influence des mouvements anti-choix, etc. (voir [Abortion Atlas](#)). L'accès est encore plus difficile pour les populations qui souffrent de discriminations et d'inégalités systémiques et croisées. Les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes environnementales perturbent également la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive et augmentent la prévalence de la violence sexuelle et sexiste.

POURQUOI LES DSSR SONT-ILS MENACÉS ?

La montée en puissance d'acteurs et de mouvements politiques ultraconservateurs, illibéraux et anti-choix constitue une menace directe pour l'égalité de genre, les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+. Les DSSR sont souvent les premiers droits à être attaqués par des forces autoritaires, coercitives et misogynes, qui non seulement restreignent les droits reproductifs tels que l'avortement, mais attaquent également les organisations de la société civile (OSC) et les défenseur·euses des droits humains qui les défendent.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Le Parlement européen (PE) est historiquement l'institution de l'UE qui a le plus défendu les DSSR (voir le [rapport Matić](#)), et cela doit continuer. **En tant que député·e européen·ne, vous pouvez entreprendre de nombreuses actions dans un large éventail de domaines politiques relevant des compétences de l'UE, afin de faire progresser la santé et les droits sexuels et reproductifs au cours des cinq prochaines années. Nous comptons sur votre soutien.**

25

PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE
RECONNAISSENT LE DROIT À
L'AVORTEMENT SANS CONDITION
(OXFAM, 2024)

500 000

FEMMES SONT VICTIMES DE MUTILATIONS
GÉNITALES FÉMININES DANS L'UE SUR LES 125
MILLIONS DE VICTIMES DANS LE MONDE
(RAPPORT MATIĆ, 2021), DONT 60 000 EN
2023 (HCE, 2023)

CE QUI A ÉTÉ ACQUIS LORS DE LA PRÉCÉDENTE MANDATURE

Lors du début de son mandat en 2019, la Commission européenne a placé l'égalité entre les femmes et les hommes parmi ses priorités notamment en lançant sa "Stratégie européenne pour l'égalité des genres 2020-2025".

L'Union européenne a adopté des textes contraignants pour réduire les inégalités salariales et augmenter la représentation des femmes au sein des conseils d'administration. La directive sur la transparence des rémunérations (avril 2023) prévoit une obligation de communication pour les entreprises de plus de 250 salarié·es s'il existe des écarts de rémunération entre femmes et hommes, qui pourront faire l'objet de sanctions s'ils excèdent 5%. La directive équilibre femmes-hommes au sein des conseils d'administration impose aux entreprises européennes cotées en bourse de garantir d'ici juillet 2026 que 40 % des postes d'administrateurs non exécutifs soient occupés par le genre sous-représenté, le plus souvent les femmes. Des amendes sont également prévues pour les contrevenant·es à cette nouvelle obligation.

L'Union européenne a adhéré à la Convention d'Istanbul. Le texte est entré en vigueur le 1er octobre 2023 dans l'UE.

Une première directive sur les violences à l'égard des femmes et la violence domestique au niveau européen a été adoptée en mai 2024. Les Etats ont deux ans pour transposer dans leurs lois nationales une série d'actes comme les mutilations génitales féminines ou les mariages forcés en infractions pénales et condamner certains comportements en ligne tel que le cyberharcèlement ou le partage non consenti d'images intime. D'autre part, la directive entend améliorer l'accompagnement des victimes, ainsi que la prévention.

En novembre 2020, l'institution a présenté une première stratégie "en faveur de l'égalité des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ)".

Le Parlement européen a voté deux résolutions (2022, 2024) enjoignant les Etats Membres à inscrire le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

DÉFINITIONS CLÉS

GENRE

Le genre est une construction sociale qui se réfère à des façons d'être, des comportements acceptés par une société, des attentes spécifiques associées à chaque sexe. Les comportements et les caractéristiques dits « masculins » et dits « féminins » ne sont pas innés, mais construits par les sociétés et acquises par les individus. Le genre est hiérarchique en conférant un rang/statut/position sociale, subordonnée ou dominante, dans la société et entraîne des rapports de domination. Il produit donc des inégalités qui se recoupent avec d'autres facteurs d'inégalités sociales et économiques et de discrimination tels que l'appartenance ethnique, le statut socio-économique, le handicap, l'âge, la situation géographique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle... C'est ce que l'on appelle l'intersectionnalité.

Le genre influence donc sur l'expérience et l'accès aux droits humains fondamentaux.

ÉGALITÉ DE GENRE

L'égalité de genre est un droit humain. L'égalité de genre ne fait pas uniquement référence à l'égalité entre les femmes et les hommes mais entre toutes les personnes, indépendamment de leur identité de genre et à l'orientation sexuelle. L'égalité de genre fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités entre les genres en prenant en considération les différents intérêts, besoins et priorités et en reconnaissant la diversité des personnes. L'égalité de genre doit se penser à travers une approche intersectionnelle qui prend donc en compte les différences de discriminations qui peuvent se cumuler.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE À VOTRE ARRIVÉE AU PARLEMENT - NOS RECOMMANDATIONS

Donner la priorité à l'égalité de genre dans les prochaines institutions de l'UE

Le niveau de priorité accordé à l'égalité de genre et à la santé sexuelle et reproductive dans la prochaine législature dépendra de la manière dont les institutions de l'UE seront structurées.



POUR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Soutenir le renouvellement de la commission **FEMM** et son renforcement, principalement par la soumission d'un plus grand nombre de propositions législatives à évaluer afin de pouvoir jouer un rôle plus central dans l'élaboration des politiques de l'UE, par la reconduction des points focaux genre responsables de l'intégration du genre dans chaque commission, et par l'implication dans les intergroupes pertinents et les réseaux informels interpartis pour défendre les DSSR, les droits des personnes LGBTQIA+ et l'égalité de genre.



POUR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Soutenir le renouvellement du mandat d'un commissaire européen dédié à l'égalité (de genre) et s'assurer que tous les commissaires nommés soutiennent l'égalité de genre et la santé et les droits sexuels et reproductifs.



POUR LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Soutenir la création d'un groupe de travail du Conseil dédié à l'égalité de genre, ou au moins le renforcement d'un **Conseil de l'égalité** au sein de l'EPSCO, tout en garantissant l'intégration de la dimension de genre dans toutes les formations du Conseil.



DE MANIÈRE TRANSVERSALE

Soutenir le renouvellement du **Plan d'action sur l'égalité des sexes 2020-2025 (GAP III)**, du **Plan d'action pour la jeunesse** et du **Plan d'action pour les droits humains et la démocratie**, avec pour ce dernier une meilleure inclusion des droits sexuels et reproductifs, des droits des personnes LGBTQIA+, des droits des femmes et de l'égalité de genre dans ces cadres.

STRATÉGIE GLOBALE DE L'UE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE (GAP III)

La Commission a adopté en 2020 un nouveau Plan d'action de l'UE sur l'égalité de genre et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021-2025 (GAP III), qui renouvelle l'action extérieure de l'UE en faveur de l'égalité de genre, à travers une approche intersectionnelle, transformatrice de genre et fondée sur les droits humains. Le GAP III engage notamment l'UE à renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile, à augmenter les financements destinés aux organisations des droits des femmes et des mouvements féministes, et à ce que 85% de toutes ses nouvelles actions relevant de ses relations extérieures contribuent à l'égalité de genre et à l'empouvoirement des femmes d'ici 2025.

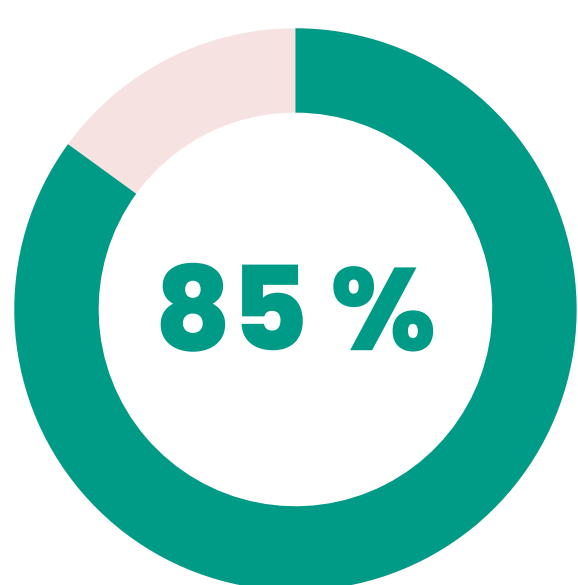
STRATÉGIE DE L'UE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE 2019-2027

La stratégie se concentre spécifiquement sur les jeunes exposés au risque de marginalisation et de discrimination et mentionne la nécessité d'une orientation et d'un soutien en matière de santé et de relations. Une éducation complète à la sexualité est essentielle pour le bien-être physique et mental des enfants et des jeunes, pour former des relations saines basées sur le respect, le consentement et l'égalité, sans normes sociales néfastes et sans violence sexiste et sexuelle.

Adopter un budget de l'UE qui fait progresser la santé et les droits sexuels et reproductifs

Au cours de votre mandat, vous déciderez du budget à long terme de l'UE (cadre financier pluriannuel 2028-2034) et voterez les budgets annuels. Il sera essentiel d'intégrer une perspective de genre dans tous les instruments de financement de l'UE et de garantir un financement ciblé suffisant pour faire progresser l'égalité de genre, les droits des femmes et la santé et les droits sexuels et reproductifs.

- Veiller à ce que les organisations de la société civile (OSC) et les mouvements de terrain, communautaires et informels aient un accès égal aux possibilités de financement. (voir priorité page 10)
 - Par le biais du nouveau règlement Citoyens, égalité, droits et valeurs (CERV) : garantir un soutien financier suffisant aux OSC et aux défenseur·euses des droits de humains qui font progresser les droits des femmes et les DSSR.
 - Par le biais de l'EU4Health et du Fonds social européen et de nouveaux règlements : garantir le financement de la réduction des inégalités en matière de santé et de l'amélioration de l'accès aux DSSR.
 - Par le biais de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI), d'un règlement modifié (ou nouveau) : garantir une attention accrue au développement humain, aux DSSR et à l'égalité de genre, avec un financement accru et ciblé sur ces questions. Sauvegarder les principes de la coopération internationale et éviter de détourner la coopération internationale de ses objectifs initiaux.
- Réaliser une analyse de la budgétisation sensible au genre lors de l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 et intégrer la budgétisation sensible au genre dans le futur cadre financier pluriannuel 2027-2033.
- Mettre en place un projet pilote à l'échelle de l'UE avec des objectifs pour l'intégration de la dimension de genre dans les décisions budgétaires, et suivre sa mise en œuvre et ses résultats par l'intermédiaire d'une *task force* spécialisée.

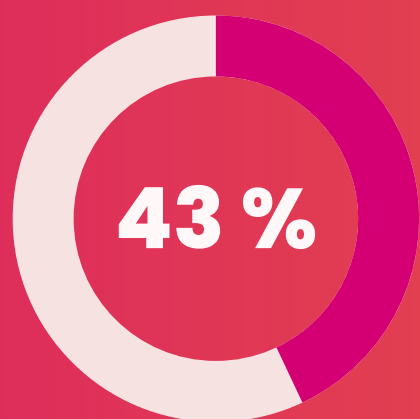


85 % DE TOUTES LES NOUVELLES ACTIONS RELEVANT DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'UE DOIVENT CONTRIBUER À L'ÉGALITÉ DE GENRE ET À L'EMPOUVOIREMENT DES FEMMES D'ICI 2025 D'APRÈS LES OBJECTIFS DU GAP III. LE GAP III ENGAGE NOTAMMENT L'UNION EUROPÉENNE À RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, À AUGMENTER LES FINANCEMENTS DESTINÉS AUX ORGANISATIONS DES DROITS DES FEMMES ET DES MOUVEMENTS FÉMINISTES.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR LA MANDATURE À VENIR - NOS RECOMMANDATIONS

Promouvoir une Europe féministe, solidaire et inclusive portant l'égalité de genre et l'accès aux droits et santé sexuels et reproductifs au coeur de ses actions

Le bilan de l'action de l'UE entre 2019 et 2024 montre que les institutions européennes ont entrepris peu d'actions concernant l'avortement et la santé sexuelle et reproductive, en arguant que la santé demeure une compétence nationale. Néanmoins, les droits en matière de santé sexuelle et reproductive sont des droits fondamentaux que le Parlement européen a abordé à plusieurs reprises et doit continuer à considérer.



DES GROSSESSES SONT CONSIDÉRÉES
COMME NON DÉSIRÉES DANS LA
RÉGION EUROPÉENNE. (EPF, 2021)

- Promouvoir des droits sexuels et reproductifs universels, indivisibles et imprescriptibles.
- Inscrire les DSSR, incluant le droit à l'avortement comme droits humains fondamentaux dans la Charte Européenne des droits fondamentaux, condition préalable à l'égalité de genre et ainsi permettre à toutes et tous de vivre librement et en toute autonomie, une sexualité épanouie et responsable, d'assurer un accès sûr et légal aux services d'avortement.
- Demander au Conseil de l'UE de s'appuyer sur la Ministerial Declaration relative à la garantie des DSSR dans l'UE et de modifier les traités de l'UE conformément aux propositions du Parlement européen, afin de renforcer les compétences de l'UE en matière de DSSR et de violence liée au genre et d'inscrire le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
- Soutenir l'initiative citoyenne européenne « Ma voix Mon choix »
- Appeler au renouvellement d'une Stratégie globale de l'UE en matière d'égalité de genre (GAP III), avec un pilier autonome sur la santé et les droits sexuels et reproductifs. Cette stratégie devrait contenir des engagements forts, des indicateurs clairs, des ressources allouées à sa mise en œuvre et responsabiliser l'ensemble des institutions européennes et des États membres. Pour assurer ce renouvellement et cette expansion (GAP IV), les eurodéputé-es pourraient travailler sur un rapport d'initiative du GAP, avant la fin du GAP III en 2027.
- Appeler la Commission européenne à poursuivre les échanges de bonnes pratiques en matière de DSSR entre les États membres et la société civile (cf Mutual Learning Seminar) et à émettre des recommandations aux États membres sur la fourniture de DSSR et de ECS.
- Exhorter l'UE à œuvrer à la réalisation universelle des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, y compris les ODD 3.7 et 5.6 axés sur la santé et les droits sexuels et reproductifs ; et tirer parti de l'élan donné par le 30e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la plateforme d'action de Pékin pour promouvoir la reconnaissance et le respect universels des DSSR.

MA VOIX, MON CHOIX

Le Planning familial est partenaire de l'Initiative

Citoyenne Européenne (ICE) Ma Voix, Mon Choix dont l'objectif est de faire voter un mécanisme financier qui rembourserait l'accès à l'avortement de quiconque n'y ayant pas accès de manière légale et sans danger, au sein de l'Union européenne. L'ICE doit atteindre 1 million de signatures réparties dans au moins 7 pays pour que la Commission européenne étudie cette proposition. A ce jour (juin 2024), la France comptabilise plus de 75 000 signatures.

RAPPORT MATIĆ

Le rapport sur la situation concernant la santé et les

droits génésiques et sexuels dans l'Union, dans le cadre de la santé des femme, dit "Rapport Matić" reconnaît, pour la première fois, que les DSSR sont un pilier fondamental de l'égalité de genre. Par cette résolution, le Parlement européen exhorte les États membres à assurer un accès universel, à protéger et à renforcer les DSSR des femmes, à garantir un accès sûr et légal à l'avortement et à supprimer tous les obstacles aux services de santé sexuelle et génésique.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR LA MANDATURE À VENIR - NOS RECOMMANDATIONS

Renforcer une Europe qui s'engage activement contre l'ensemble des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG)

Le 1er octobre 2023, l'Union européenne a ratifié la Convention d'Istanbul, un symbole fort dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. En tant qu'eurodéputé·e, vous pouvez être un·e acteur·ice majeur·e dans ce combat.



2 FEMMES SONT TUÉES PAR JOUR PAR UN PARTENAIRE OU UN MEMBRE DE LA FAMILLE. (CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, 2023).



4 FEMMES SUR 5 EN SITUATION DE HANDICAP ONT SUBI DES VIOLENCES ET/OU MALTRAITANCE EN EUROPE. (HANDICONNECT, 2023)

- Engager un plaidoyer fort pour la ratification et la mise en œuvre complète de la Convention d'Istanbul par l'UE et tous les États membres.
- Assurer la pleine mise en œuvre de la directive sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, y compris ses dispositions relatives à la santé sexuelle et reproductive des victimes et à la sensibilisation au consentement.
- Promouvoir une harmonisation des définitions liées aux VSBG dans l'ensemble de l'UE, en particulier celle du viol en tant qu'absence de consentement (à travers la révision de la directive sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), les violences gynécologiques et obstétricales afin de les reconnaître comme des formes de violence liée au genre.
- Développer des stratégies visant à promouvoir une éducation complète à la sexualité (ECS) qui remettent en question les normes de genre néfastes, favorise le développement de relations respectueuses et lutte contre les stéréotypes sexistes, afin de constituer une mesure préventive clé.
- Garantir l'accès aux services de soutien essentiels pour les victimes de violences sexuelles, y compris les services de santé sexuelle et reproductive. Une attention particulière doit être faite pour les personnes en exil ou pour les personnes victimes de violences en temps de guerre où le viol est utilisé comme arme de guerre.

LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE DITE "CONVENTION D'ISTANBUL" (2011)

La Convention d'Istanbul est un traité juridiquement contraignant qui impose à ses parties des normes minimales et des actions à mettre en place en matière de prévention, de protection, de poursuites judiciaires de ces violences et de politiques intégrées au niveau national. Elle ne s'applique cependant qu'à une partie du champ de compétences de l'UE (l'asile, la coopération judiciaire en matière pénale, et les obligations des institutions et des administrations publiques), condition nécessaire pour que l'UE puisse la ratifier malgré le refus de certains de ses États membres de le faire. Ainsi, 37 pays dont l'UE depuis 2023 ont ratifié cette convention qui constitue une avancée majeure dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, du fait du caractère concret des actions que la Convention impose, et du prisme structurel à travers lequel elle adresse ces violences.

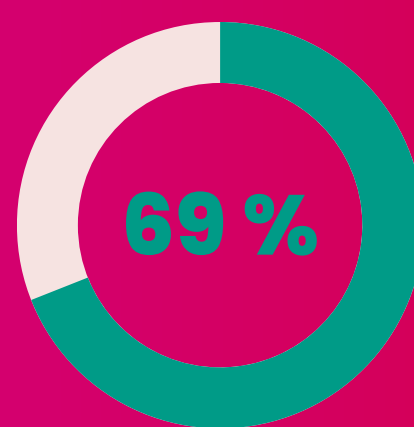
Soutenir une Europe de l'éducation et de la santé pour toutes et tous qui réduit les inégalités fondées sur le genre

La santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, est un droit fondamental essentiel au bien-être des personnes. Bien que la santé reste une compétence nationale, plusieurs actions tangentes peuvent être entreprises afin de garantir ce droit à toute personne. Comme le rappelle la Charte sociale européenne et la Convention de Lanzarote, les Etats doivent faire en sorte que les enfants reçoivent des informations tout au long de leur scolarité afin de protéger, émanciper, autonomiser et connaître les droits à disposer de son corps.

- Inscrire la reconnaissance de l'éducation complète à la sexualité (ECS) comme un droit humain fondamental.
- S'assurer de la mise en œuvre effective de l'ECS dans l'ensemble des pays européens en mettant en place des mécanismes de suivi conformes aux recommandations de l'OMS et en conformité avec les engagements internationaux pris par les États membres de l'UE.
- Promouvoir une harmonisation du contenu de l'ECS au niveau européen à travers des standards minimums.
- Plébisciter la mise en place de financements pérennes alloués chaque année par le Parlement européen pour soutenir les projets et programmes liés à l'ECS dans les États membres.
- Appeler la Commission européenne à renouveler la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et à s'assurer qu'elle promeut l'ECS et à soutenir les OSC qui l'offrent.
- Soutenir les initiatives visant à harmoniser et à améliorer l'accès à la santé sexuelle et reproductive dans l'ensemble de l'UE et l'inclure dans la prochaine stratégie de la Commission européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2025.
- Veiller à ce que l'Union européenne assure à toutes les femmes et minorisé·e·s de genre, y compris celles qui sont le plus éloignées des soins, l'accès à des services de santé sexuels et reproductifs, ainsi qu'à des avortements sûrs et légaux.
- Mettre en place des dispositifs afin de s'assurer que le refus de certain·es médecins à pratiquer un IVG n'entrave pas le droit des personnes à avorter.
- Développer une étude exhaustive sur les parcours pour accéder à l'IVG au sein de l'Union européenne.
- Encourager le développement d'une politique du médicament où la pilule abortive ainsi que l'accès aux hormones font partie des médicaments essentiels. Cela doit s'accompagner d'une re-localisation de la production des médicaments.
- Garantir un accès libre, qualitatif et égal à une gamme complète de contraceptifs, y compris les contraceptifs d'urgence, et soutenir des recherches supplémentaires pour réduire le risque d'effets secondaires nocifs des contraceptifs féminins, ainsi que pour développer et commercialiser de nouvelles formes de contraceptifs masculins.
- Contrôler la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en matière de santé mondiale en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et reproductifs, y compris par le biais d'un rapport d'initiative sur sa mise en œuvre à mi-parcours en 2026. Appeler à l'élaboration d'une stratégie européenne en matière de santé qui donne la priorité à l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, à la prévention des IST/VIH par le biais de l'ECS et à la réduction des inégalités en matière de santé liées au genre et à d'autres déterminants sociaux de la santé, y compris le statut migratoire.

19

ÉTATS MEMBRES DE L'UE IMPOSENT
L'OBLIGATION DE FOURNIR UNE ÉDUCATION À
LA SEXUALITÉ AUX ENFANTS ET AUX JEUNES
(SEXUALITY EDUCATION ACROSS THE
EUROPEAN UNION: AN OVERVIEW 2020)

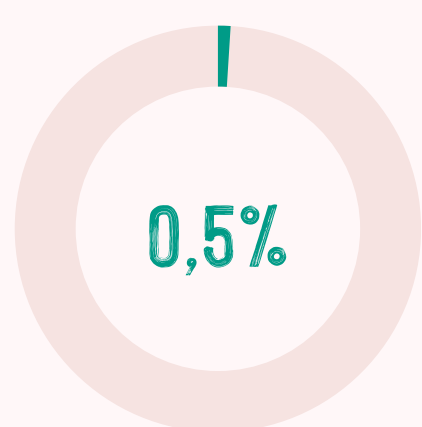


DES FEMMES EUROPÉENNES EN ÂGE
DE PROCRÉER (ENTRE 15 ET 49 ANS)
MARIÉES OU EN COUPLE ONT
RECOURS À UN CONTRACEPTIF
(EPF, 2018)

Mener une Europe qui porte une politique étrangère féministe défendant les DSSR dans les instances multilatérales et qui soutient les organisations féministes face à la montée des mouvements anti-choix et de l'extrême droite

L'Union européenne est considérée comme l'une des régions les plus protectrices en matière de droit à l'avortement dans le monde. Ainsi, il lui incombe de faire progresser la réalisation universelle de la santé et des droits sexuels et reproductifs sur la scène internationale, par le biais de politiques mondiales et extérieures.

- Soutenir l'adoption d'une véritable politique étrangère féministe intersectionnelle de l'UE, en appliquant une approche de transformation du genre, intersectionnelle et décoloniale à tous les domaines de l'action extérieure de l'UE : droits humains, coopération internationale, aide humanitaire, mais aussi adhésion, migration, sécurité, climat, commerce, politiques économiques, etc.
- Défendre les valeurs de l'Union européenne en assurant qu'elles soient accompagnées d'une réelle volonté politique ainsi que des instruments pour défendre l'État de droit, la démocratie et les droits humains, y compris les droits en matière de santé sexuelle et reproductive.
- Renforcer et pérenniser de nouveaux financements à destination des organisations de la société civile féministe, des associations communautaires et des défenseuses des droits humains, dans et en dehors de l'UE, sur le même modèle que le FSOF (Fonds de soutien aux organisations féministes) mis en place par le Ministère de l'Europe et des affaires européennes français. L'UE devrait fournir des modalités de financement, sur du long terme et flexible, qui transfèrent le pouvoir de décision vers ces organisations.
- Condamner fermement toute attaque contre les valeurs de l'UE, y compris contre les droits reproductifs et sexuels, les droits des femmes et des minorisé·e·s de genre et l'autonomie corporelle.
- Réaffirmer la liberté de circulation ainsi que les valeurs de solidarité de l'UE dans la protection des droits des personnes migrantes ainsi que dans leur accès à la santé et plus spécifiquement aux droits et santé sexuels et reproductifs.
- Développer un système de surveillance efficace afin d'empêcher tout financement de la part de l'UE à destination d'actions favorisant les mouvements anti-choix. Cela passe par la mise en place de réglementations qui obligent ces groupes à divulguer leurs sources de financement, leurs dépenses et leurs activités de lobbying.
- Mettre en place un travail de veille sur les mouvements anti-choix ainsi que sur l'ingérence des pays étrangers dans les affaires européennes.



DES FINANCEMENTS DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE AXÉE SUR L'ÉGALITÉ (CAD 1 ET 2) EST PARVENU À DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES OU INSTITUTIONS POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE (OCDE, 2023)

437 MILLIONS

DE DOLLARS ORIGINAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE ONT ÉTÉ DÉPENSÉS PAR DES MOUVEMENTS ANTI-GENRE/ANTI-CHOIX SUR LA PÉRIODE 2009 À 2018. (EPE, 2021)

Défendre une Europe qui porte une attention spécifique envers les personnes à l'intersection de plusieurs discriminations (personnes LGBTQIA+, migrantes, travailleurs.euses du sexe...)

Les femmes, filles et personnes LGBTQIA+ et celles qui se trouvent à l'intersection de plusieurs discriminations sont les populations les plus touchées face à la guerre, la crise climatique et migratoire, les inégalités sociales, etc. et doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les politiques publiques.

- Reconnaître, dans l'ensemble des pays de l'UE, le changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes trans.
- Appeler au renouvellement de la Stratégie de l'UE pour l'égalité des personnes LGBTQIA+ 2020-2025, prévoyant un investissement politique et financier total, en amont de la présidence du Conseil de la Hongrie et de la Pologne.
- Soutenir le projet de loi permettant de garantir un certificat européen de filiation prévoyant des droits de garde, de pension alimentaire ou de succession aux familles LGBTQIA+ peu importe le pays dans lequel elle s'installe.
- Condamner les traitements et chirurgies de "normalisation sexuelle" pratiqués sur les enfants intersexes et enjoindre les Etats membres à les interdire si ils interviennent sans leur consentement éclairé, en les limitant à ceux "d'urgence vitale".
- Exiger les Etats de l'UE à cesser de classer l'intersexuation comme une condition médicale qu'il faudrait soigner mais comme une variation pouvant accéder à des traitements médicaux avec consentement éclairé.

LA STRATÉGIE DE L'UE POUR L'ÉGALITÉ DES PERSONNES LGBTQIA+ 2020-2025

La Commission a lancé en novembre 2020 la première Stratégie de l'UE pour l'égalité des personnes LGBTQIA+ 2020-2025, saluée par une partie de la société civile LGBTQIA+ comme un signal fort et un tournant. Cette stratégie évoque entre autres le conditionnement du financement de l'UE aux États membres au respect du droit européen, notamment en matière d'égalité et de non-discrimination. En 2021, dans le cadre du groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, le sous-groupe pour l'égalité LGBTQIA+ est mis en place pour renforcer la mise en œuvre de cette stratégie. Composé d'expert.e.s gouvernementaux des États membres, il joue un rôle important dans l'harmonisation de la situation des personnes LGBTQIA+ entre États membres et dans la collaboration entre ces derniers.

2%

DES PERSONNES LGBTI ONT DÉJÀ SUBI UNE THÉRAPIE DE CONVERSION ET 5% SE SONT VUES PROPOSER UNE CONVERSION, MAIS LES CHIFFRES RÉELS POURRAIENT ÊTRE BIEN PLUS ÉLEVÉS...
(SERVICE DE RECHERCHE DU PARLEMENT EUROPÉEN, 2022)

- Appeler à la dépénalisation du travail du sexe. Il est clairement établi que le modèle suédois et toutes les autres formes de pénalisation du travail du sexe nuisent aux travailleur.euses du sexe (pauvreté, réduction du pouvoir de négociation avec les clients et de leur sécurité) et aux personnes en situation de prostitution. En permettant aux travailleur.euses du sexe et aux personnes en situation de prostitution de s'organiser en tant que travailleur.euses, la dépénalisation réduit leur vulnérabilité aux pratiques d'exploitation au travail et à la violence.
- Promouvoir des politiques et des mesures qui apportent une aide et un soutien réels aux victimes de la traite, dans le plein respect de la protection de leurs droits humains et de leurs droits du travail. À ce titre, nous dénonçons l'amalgame entre migration, travail du sexe et traite des êtres humains. En raison de cet amalgame, les travailleur.euses du sexe migrantes sont particulièrement visées par le harcèlement et les descentes de police, la détention et l'expulsion, et sont poussées dans des environnements de travail clandestins où elles sont plus vulnérables à la violence et à l'exploitation.



SEULS 5 PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE PROTÈGENT LES MINEUR.ES INTERSEXES CONTRE LES ACTES CHIRURGICAUX NON-CONSENTIS, PAR UNE INTERDICTION LÉGALE.
(FRA, 2015)

INFORMATIONS CLÉS: L'ÉGALITÉ DE GENRE & LES DSSR À L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE

→ SUR LES COMPÉTENCES DE L'UE

Les droits et la santé sexuelle et reproductive (DSSR) ne sont pas une compétence de l'Union européenne (UE), même si les compétences de l'UE se sont étendues.

Au fur et à mesure de l'intégration européenne, l'UE est parvenue à étendre ses compétences sur les questions d'égalité de genre ou de droits des personnes LGBTQIA+, en s'appuyant sur des questions qui peuvent relever d'une compétence partagée comme la santé publique, la non-discrimination, et la protection des droits fondamentaux. Elle a même obtenu un statut informel, mais visible et revendiqué, de "championne des droits des femmes et des droits LGBT+" à l'échelle mondiale. En revanche, elle a toujours été plus timide sur la protection des DSSR, et notamment de l'avortement, ce dernier étant souvent considéré comme trop politique. Cependant, nous constatons également que l'Union européenne a déjà dépassé les compétences qui lui étaient initialement attribuées, comme cela a pu être le cas lors de la crise COVID-19.

Les antichoix et les partis d'extrême-droite s'opposent à ce titre à ce que les DSSR soient défendus au niveau européen. Les DSSR peuvent et doivent être protégés au niveau européen au nom de la protection de la santé publique, de la non-discrimination et de l'égalité de genre.

L'union européenne n'est pas responsable de la production et distribution de la pilule abortive.

Cela relève de la compétence des Etats membres. Plusieurs pays européens ont déjà connu des pénuries de pilules abortives dont la France en 2023. Alors **que 76 % des IVG sont médicamenteuses en France (en 2021)¹, il est nécessaire de pouvoir garantir l'accès en tout temps et en tous lieux à ces médicaments essentiels.** Cela pourrait être facilité par une politique du médicament à l'échelle européenne et s'accompagner d'une définition de la pilule abortive comme un médicament essentiel, d'une relocalisation locale, nationale et européenne de sa production.

Des pays tels que Malte et l'Irlande ont eu recours à des mécanismes européens pour faire avancer leurs droits et santé sexuels et reproductifs au niveau national.

Des militant.es d'Irlande en 1986 et de Malte en 2016 sont parvenu.es à se saisir des institutions européennes pour faire avancer leurs droits :

- Après l'entrée de l'Irlande dans l'UE en 1992, la libre-circulation des biens, des services et des personnes

- au sein de l'Union a permis pendant 25 ans aux personnes qui en avaient besoin de traverser les frontières et d'avorter au Royaume-Uni. En 1986, la Cour de Justice de l'Union Européenne s'est finalement prononcée pour confirmer que l'avortement était un service économique devant être accessible à tous, dans le cadre des libertés fondamentales du marché, consacrant un droit au voyage pour les Irlandaises souhaitant avorter au Royaume-Uni.
- Jusqu'en 2016, la contraception d'urgence était inaccessible à Malte. La pilule EllaOne a obtenu l'autorisation d'être commercialisée via la procédure centralisée de l'Agence Européenne du Médicament. Grâce à cette procédure permettant d'éviter de redemander une autorisation aux autorités compétentes de chaque pays, elles ont établi qu'il n'y avait aucune raison d'empêcher sa commercialisation à Malte.

Il n'existe pas de droit européen garantissant le droit à l'avortement, chaque pays de l'UE est libre de définir sa législation en la matière.

Ces législations sont très variées parmi les Etats membres, d'où l'intérêt de garantir ce droit au niveau européen. Suite à l'annulation de l'arrêt *Roe v. Wade* aux Etats-Unis, les eurodéputé.es ont voté une résolution en faveur de l'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux, adoptée par 324 voix pour, 155 contre et 38 abstentions. La proposition a ensuite été soumise au Conseil. Cette position a récemment été réaffirmée par le Parlement européen dans une résolution (avril 2024) enjoignant les États Membres à inscrire les droits en santé sexuels et reproductifs dans la Charte.

Depuis 2021, le président de la République Française a également évoqué 2 fois son intention d'aller dans ce sens.² Par ailleurs, afin de continuer à protéger le droit à l'avortement, l'association Ma voix, Mon choix est à l'origine d'une initiative citoyenne européenne visant à obtenir un financement par l'UE de l'avortement de toute personne qui n'y aurait pas accès.

INFORMATIONS CLÉS: L'ÉGALITÉ DE GENRE & LES DSSR À L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE

→ SUR LES DSSR ET L'ÉGALITÉ DE GENRE

10 pays européens donnent accès à une contraception de qualité.

Une contraception de qualité renvoie à une offre de remboursement totale ou partielle des produits contraceptifs qui peut être ciblé sur certains groupes de la population (jeunes, personnes à revenus modestes...). Cela renvoie également à un accès à l'information en ligne de manière gratuite et complète ainsi qu'à des centres spécialisés sur les questions de planification familiale.

D'après l'European Parliamentary Forum, le Luxembourg, la France, la Belgique, l'Irlande, la Slovénie, le Portugal, les Pays-Bas, l'Estonie, la Suède, et l'Allemagne ont une politique de contraception de qualité comprenant les critères susmentionnés en matière de remboursement et d'accès à l'information. Par exemple, en France et au Luxembourg, la contraception est gratuite pour les moins de 25 ans.

L'accès à une contraception efficace et abordable reste un défi pour l'Union Européenne. Il existe encore une grande disparité entre les Etats Membres. En Pologne, les pilules contraceptives d'urgence ne sont pas en vente libre dans les pharmacies et doivent être prescrites par un médecin ; en Hongrie, tous les produits contraceptifs doivent être prescrits sur ordonnance, à l'exception des préservatifs et de la contraception d'urgence. (à l'inverse de la France où ils sont disponibles en centre de santé sexuelle)

Plusieurs pays européens dont Malte, la Hongrie et l'Italie ne légalisent pas ou ont une politique très restrictive quant à l'accès au droit à l'avortement.

Bien que l'Union européenne soit considérée comme l'une des régions les plus protectrices en matière de droit à l'avortement dans le monde, tous les États de l'UE ne vont actuellement pas dans la même direction. Alors que Chypre et l'Irlande ont légalisé l'accès à l'avortement sur demande en 2018, que l'Allemagne vient d'assouplir sa législation sur la publicité des services d'avortement qui était criminalisée jusqu'en 2019, et que la France a étendu de deux semaines, début 2022, les délais légaux pour y recourir et l'a constitutionnalisés en 2024 ; de nombreux reculs sont constatés ailleurs.

En effet, si aucun Etat-membre de l'UE n'interdit officiellement l'avortement, de multiples barrières peuvent entraver ce droit (accessibilité financière, clause de conscience des médecins, délais et conditions pour y avoir recours, etc). De la même manière, il est constamment remis en cause et son maintien est loin d'être garanti.

Par exemple :

- Depuis 2023, Malte autorise les femmes à avorter uniquement si leur vie est en danger et si le fœtus n'est pas viable.
- En Hongrie, l'accès à l'avortement est autorisé uniquement jusqu'à 12 semaines et 2 rendez-vous sont obligatoires. De plus, la Constitution entrée en vigueur en 2012 défend "la vie du fœtus dès sa conception". Depuis septembre 2022, un décret impose en outre aux femmes qui veulent avorter d'écouter les battements du cœur du fœtus avant de se décider.
- En Italie, selon un rapport publié en 2021 par le ministère de la Santé italien, 67 % des gynécologues ont, en 2019, refusé de pratiquer l'IVG au nom de la clause de conscience. Ce chiffre monte même à 80 % dans 5 des 20 régions italiennes.

Les mouvements anti-choix, des groupes qui font la promotion d'un retour à un "ordre naturel" et s'opposent à l'ensemble des droits sexuels et reproductifs, sont très actifs dans l'UE.

Les mouvements anti-choix ou anti-genre sont des mouvements qui se rejoignent autour de l'idée d'une sexualité dont le but exclusif serait la procréation et le retour à "un ordre naturel". Ils promeuvent une vision essentialiste des rôles que chaque personne devrait remplir en raison de son genre. Ils se rejoignent aussi dans leur opposition à l'ensemble des droits sexuels et reproductifs, aux droits des personnes LGBTQIA+, et souhaitent limiter les droits des femmes et des minorisés.es de genre à disposer de leur corps et contrôler leur sexualité. Ces mouvements anti-choix sont difficiles à identifier ; ils représentent une nébuleuse d'acteur.ices différents (religieux, politiques et économiques) qui ont comme dénominateur commun des valeurs conservatrices, misogynes, contradictoires à celle des textes européens.

Si cette mobilisation peut sembler minoritaire, les stratégies des mouvements anti-choix produisent des résultats concrets tels que l'interdiction de l'accès à un avortement sûr et sécurisé en Pologne et la diffusion de discours haineux sur une prétendue "idéologie du genre".

INFORMATIONS CLÉS: L'ÉGALITÉ DE GENRE & LES DSSR À L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE

→ SUR LES DSSR ET L'ÉGALITÉ DE GENRE

Plus de 400 000 millions d'euros en provenance de l'Union européenne étaient destinés à la propagande anti-genre et anti-choix pour la période 2008-2019.

Le rapport de l'European Parliamentary Forum "La partie émergée de l'iceberg" démontre que les mouvements anti-choix/anti-genre sont de mieux en mieux organisés, de plus en plus financés pour limiter les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ jusqu'à gangréner les institutions et partis politiques, principalement en faisant du lobbying. En Europe, ils s'organisent à travers la coordination Agenda Europe, une coalition de plus d'une centaine d'associations originaires de divers pays européens.

Cette estimation n'est malheureusement même pas complète car elle ne fait référence qu'aux organisations qui sont enregistrées, ne permettant pas d'identifier tous les financements officiels.

Ces mouvements dangereux pour nos droits et nos libertés doivent être identifiés afin d'empêcher que les financements de l'UE leur parviennent. L'Union européenne pourrait demander la mise en place de réglementations qui obligent ces groupes à divulguer leurs sources de financement, leurs dépenses et leurs activités de lobbying et développer un mécanisme de surveillance afin de déterminer les sources de l'ingérence des pays étrangers dans les affaires européennes.

Les mouvements anti-choix s'organisent au niveau de l'UE et utilisent des mécanismes européens avec le lancement d'une initiative citoyenne européenne (ICE) anti-choix en 2012.

Lancée en mai 2012 et labellisée "One of Us", cette ICE anti-choix demandait à la Commission l'arrêt du financement par l'UE des programmes conduisant "à la destruction d'embryons humains" comprenant "les programmes de recherche sur l'embryon humain et les programmes d'avortements dans les pays en développement". Cette ICE a réuni plus de 1,8 millions de signatures, avec le soutien du Vatican et d'associations originaires de plusieurs pays membres dont la Fondation Jérôme Lejeune en France. En 2014, la Commission européenne a opposé un refus catégorique à l'initiative. En saisissant ce mécanisme, cette ICE est révélatrice de l'ampleur des mouvements anti-choix et de leurs capacités à se mobiliser contre les droits en santé sexuels et reproductifs. L'UE doit être un garde-fou face aux menaces anti-choix qui pèsent sur ses valeurs fondamentales.

Le recours aux mécanismes européens ne doit donc pas être la chasse gardée des mouvements anti-choix. Ainsi, le Planning soutient une ICE prochoix "Ma voix, Mon choix" en faveur d'un accès à un avortement sûr et légal pour toutes.



**MY VOICE
MY CHOICE**

**SIGN FOR SAFE
AND ACCESSIBLE
ABORTION IN THE EU!**

Ma Voix, Mon Choix

Mouvement pour un avortement sûr et accessible en Europe. Rejoignez-nous et participez au changement pour une Europe libre, égale et juste pour tous. Ensemble, nous sommes plus forts.

My Voice

L'Union européenne a légiféré en 2023 sur une directive sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique afin de garantir un niveau minimal de protection applicable dans l'ensemble des pays membres

La directive proposée par la Commission européenne en mars 2022, sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, consacre pour la première fois une série d'actes et de comportements, entre autres les mutilations génitales, le mariage forcé, le cyberharcèlement, le revenge porn, en infractions pénales. Une directive a un caractère contraignant et obligatoire à mettre en place au niveau national. Ainsi, les Etats membres devront maintenant veiller à garantir l'accès à la justice, le droit de demander réparation et l'accès gratuit aux lignes d'assistance téléphoniques et aux centres de crise contre le viol pour les personnes exposées à ces formes de violences. Malgré un texte novateur, les négociations n'ont pas abouti sur la définition commune du viol intégrant la notion de consentement.

INFORMATIONS CLÉS: L'ÉGALITÉ DE GENRE & LES DSSR À L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE

→ SUR LES DROITS DES PERSONNES LGBTQIA+

15 pays de l'Union Européenne autorisent le mariage pour tous et toutes.

Longtemps criminalisée, l'homosexualité est aujourd'hui légale dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Cependant, seuls 15 pays autorisent le mariage pour tous et toutes. Il s'agit des Pays-Bas (depuis 2001), de la Belgique (2003), de l'Espagne (2005), de la Suède (2009), du Portugal (2010), du Danemark (2012), de la France (2013), du Luxembourg (2015), de l'Irlande (2015), de Malte (2017), de l'Allemagne (2017), de la Finlande (2017), de l'Autriche (2019), de la Slovénie (2022) et de l'Estonie, depuis le 1er janvier 2024. En 2024, la Grèce devrait devenir le 16ème pays de l'UE à l'autoriser (actuellement en attente de promulgation).

D'autres pays européens sont extrêmement opposés à cette avancée. C'est le cas de la Croatie qui a consacré dans sa constitution l'union entre un homme et une femme comme unique définition du mariage, juste avant de rejoindre l'Union européenne en 2013.

Les Etats-membres de l'Union Européenne ont l'obligation de garantir le plein exercice des droits fondamentaux pour les personnes LGBTQIA+.

Conformément aux traités, à la charte des droits fondamentaux, ainsi qu'au droit international, les Etats membres de l'UE doivent garantir le plein exercice des droits fondamentaux par les personnes LGBTQIA+. En ce sens, pour la première fois, la Commission européenne a adopté en novembre 2020 sa Stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTQIA+ pour la période 2020-2025, dont une des actions principales consiste en une initiative visant à sauvegarder les droits des "familles arc-en-ciel".

Le Parlement Européen s'est positionné dans deux résolutions de 2021 en faveur des droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+. Ainsi, la Hongrie et la Pologne ont été retoquées par la Commission européenne en 2022, à propos de leurs lois interdisant la « promotion » de l'homosexualité auprès des mineurs, et pour les « zones sans idéologie LGBT » et font l'objet de procédures d'infractions pouvant mener à des sanctions financières.

Cependant, les stéréotypes et les préjugés envers les personnes LGBTQIA+ demeurent encore importants.

Il n'existe pas, au niveau de l'Union européenne, de reconnaissance de la filiation pour les couples de même sexe.

Cependant, cela est en cours d'évolution. En 2021, la Cour de justice de l'Union européenne a décidé que les parents de même sexe et leurs enfants devaient être reconnus comme une famille dans les 27 États membres.

En novembre 2023, la commission des affaires juridiques du Parlement européen a adopté un avis sur le projet de loi actant qu'une fois qu'un Etat membre a établi le lien de parenté, celui-ci doit être reconnu par les autres Etats membres. Cela vise à garantir que les enfants jouissent des mêmes droits quel que soit le pays de l'UE, conformément au droit national de leur pays d'origine, en particulier en ce qui concerne les droits de garde, de pension alimentaire ou de succession. Cela a également pour vocation d'empêcher les discriminations dans certains pays de l'Union européenne si le pays d'origine dispose d'une législation favorable. Le vote en plénière devrait avoir lieu prochainement.

Certains pays européens (dont la France, Malte, Grèce et Allemagne) interdisent officiellement les "thérapies de conversion".

L'expression "thérapie de conversion" renvoie à un ensemble de pratiques diverses qui prétendent modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne, en général sous la contrainte et au moyen de méthodes brutales. Elles sont particulièrement néfastes et sont à l'origine de graves souffrances ainsi que de traumatismes psychologiques et physiques à long terme (dépression, isolement, suicide).

Le premier État membre à avoir introduit une interdiction nationale des "thérapies" de conversion a été Malte (2016), suivi par l'Allemagne (2020), la France (janvier 2022) et la Grèce (mai 2022).

INFORMATIONS CLÉS: L'ÉGALITÉ DE GENRE & LES DSSR À L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE

→ SUR LES DROITS DES PERSONNES LGTBQIA+

L'Espagne n'a pas de législation nationale sur le sujet, mais une proposition a été faite en 2021 et il existe des interdictions au niveau régional dans la législation sur la non-discrimination. On estime que 5% de la communauté LGTBQIA+ se sont vu proposer des "thérapies de conversion" dont 2% en ont subi mais ces chiffres sont certainement sous-estimés du fait d'un manque de recherches. (Rapport du Parlement Européen, 2022).

De plus, le Parlement européen a fermement condamné toutes les formes de discrimination à l'encontre des personnes LGBTI, y compris la pratique des "thérapies de conversion" LGBTI et la pathologisation des personnes trans et intersexes, soulignant la nécessité urgente de s'attaquer au niveau croissant de discours et de crimes de haine motivés par des préjugés à l'encontre de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre d'une personne.

8 pays autorisent l'autodétermination du genre au sein de l'Union européenne.

L'autodétermination du genre signifie que les personnes peuvent être reconnues comme étant du genre auquel elles affirment appartenir, sans avoir à le justifier par un avis médical.

Le Danemark par sa loi en 2014, puis l'Irlande et Malte (2015), la Belgique (2017), le Luxembourg et le Portugal (2018), l'Espagne (2023) et la Suède (2024). L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe depuis 2015 préconise auprès des pays-membres d'instaurer des "procédures rapides, transparentes et accessibles, fondées sur l'autodétermination" et surtout à "abolir en matière de reconnaissance d'identité de genre l'obligation légale de stérilisation et de soumission à d'autres traitements médicaux". De plus, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a établi que le changement d'état civil ne doit pas être conditionné à un changement chirurgical de sexe ou à une stérilisation.

Pourtant, sept pays de l'Union européenne continuent à conditionner le changement d'état civil à un changement chirurgical de sexe et à une stérilisation : Chypre, la Finlande, la Lettonie, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie. En Bulgarie, la loi ne prévoit pas la possibilité d'un changement de sexe civil. En Hongrie, depuis un amendement de décembre 2020, seul le "sexe déterminé à la naissance" peut figurer sur le registre d'état civil des Hongrois.es.

Au sein de l'Union européenne, seuls Malte (2015), le Portugal (2018), l'Autriche (2018), l'Espagne (2023) et la Grèce (2016), ont mis en place des protections pour les personnes intersexes contre les violations de leur intégrité corporelle.

La France, en revanche, a été condamnée par l'ONU en 2016 pour ces mutilations sur les enfants intersexes. Si les autorités françaises considèrent que « les actes chirurgicaux de normalisation sexuelle sans nécessité médicale sont déjà prohibés » et que ceux réalisés répondent « à une nécessité médicale ».

Des organes européens tels que l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement Européen ont adopté des résolutions (en 2017 et 2019, respectivement) condamnant les traitements et chirurgies de "normalisation sexuelle" pratiqués sur les enfants intersexes et enjoignent, entre autres, les Etats membres à les interdire si elles interviennent sans leur consentement éclairé ou celui de leurs parents.

Il faudrait alors limiter à ceux « d'urgence vitale », comme le réclame le collectif Intersexes et Allié.e.s. La Cour européenne des droits de l'homme, suite au refus de la demande d'une personne intersexe française d'obtenir une mention de sexe « neutre », s'est prononcée en 2023 en laissant le libre choix à la France de refuser cette demande.

L'ÉGALITÉ DE GENRE & LES DSSR À L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE : LES INFORMATIONS CLÉS

→ LA PLACE DU GENRE DANS LES INSTITUTIONS ET POLITIQUES EUROPÉENNES (INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES)

Afin de renforcer l'égalité de genre, l'Union européenne applique une "approche intégrée du genre" (aussi appelée "gender mainstreaming") qui consiste à intégrer et à considérer les enjeux de genre dans l'ensemble des politiques publiques.

Le "gender mainstreaming" implique la mise en place d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes à chaque phase du cycle d'élaboration des politiques (préparation, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques, des mesures juridiques et des programmes de dépenses), ainsi que dans tous les domaines des politiques.⁴ Le principe d'une prise en compte transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques a été reconnu officiellement par l'UE dans le traité d'Amsterdam dès 1997.

Par exemple, la Commission européenne est supposée appliquer la budgétisation sensible au genre, c'est-à-dire, introduire "des changements dans les dépenses et les recettes publiques de manière à compenser les inégalités entre les femmes et les hommes". (Rapport spécial de la Cour des Comptes Européenne, No 10/2021)

L'UE a été une des premières à promouvoir cette approche qui s'est peu à peu diffusée dans l'élaboration des politiques publiques françaises. En revanche, son application effective a tendance à être beaucoup moins ambitieuse. De plus, elle ne prend pas encore assez en compte les minorisé.es de genre.

La "clause de l'européenne la plus favorisée" implique d'identifier les lois considérées comme les plus avancées au sein de l'UE et les rendre applicables à l'ensemble des citoyennes européennes.

Inspiré de Gisèle Halimi, en 1979, ce projet consiste à prendre les lois considérées comme les plus avancées au sein de l'UE, dans tous les domaines de la vie des femmes, et rendre cet ensemble de lois applicable à toutes les citoyennes européennes. Envisagée afin de mettre en lumière les difficultés inégales des femmes au sein de l'Union européenne, la clause de l'européenne la plus favorisée envisage de remédier à une double inégalité, entre les hommes et les femmes, puis entre les Européennes elles-mêmes.

Elle se voudrait être un outil pour les décideur.euses pour s'inspirer des meilleures pratiques européennes. Par exemple, les décideur.euses pourraient harmoniser la loi sur les violences conjugales et violences de genre en s'inspirant de la législation espagnole ou encore le remboursement total des contraceptions au Luxembourg. Ainsi, les législations les plus avancées en termes de droits des femmes et LGBTQIA+ seraient nivelées par le haut au sein de chaque Etat membre de l'UE.⁵

4 pays à l'échelle de l'Union Européenne déclarent porter une politique étrangère féministe.

*Une politique étrangère féministe est la politique d'un Etat qui place, au cœur de son action extérieure, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes, la solidarité avec toutes les femmes.*⁶

4 pays à l'échelle de l'Union Européenne déclarent porter une politique étrangère féministe.

C'est le cas de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Espagne et de la France. En portant une politique étrangère féministe, ces Etats se positionnent en tant qu'acteurs clés pour faire avancer l'égalité de genre dans leurs actions extérieures. Lors du Forum Génération Égalité en 2021, la Commission européenne était d'ailleurs un leader d'une des coalitions d'action sur la thématique de la violence fondée sur le genre. Suite à cette conférence, l'Union européenne a également fait de gros progrès avec la création d'un cadre stratégique en matière d'égalité femmes-hommes pour son action extérieure, appelé Gender Action Plan III.

Malgré ces engagements louables, la montée des conservatismes paralyse et polarise les avancées en matière d'égalité de genre ou de droits sexuels et reproductifs. Le récent abandon de la politique étrangère de la Suède, pourtant identifié comme un Etat progressiste, en est un exemple frappant.

L'ÉGALITÉ DE GENRE & LES DSSR À L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE : LES INFORMATIONS CLÉS

Le pourcentage de l'aide publique au développement de l'Union européenne dédiée à l'égalité de genre reçue par des organisations de défense des droits des femmes en 2021 était de moins de 0.4%.

Selon l'Agence française de développement, l'aide publique au développement (APD) désigne l'ensemble des financements apportés par les acteurs publics des pays les plus favorisés pour améliorer les conditions de vie dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Les organisations de défense des droits des femmes et les institutions pour l'égalité de genre n'ont reçu que 0,4% des financements de développement de l'UE ayant pour objectif l'égalité de genre (2021)⁷. Or, conformément aux objectifs fixés par le plan d'action de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (Gender Action Plan III), deux cibles se distinguent : 85 % de toutes les nouvelles actions extérieures doivent contribuer de manière significative à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes d'ici 2025, dont au moins 20 % doivent l'avoir comme objectif principal. Les cibles sont pourtant loin d'être atteintes lorsqu'on considère que seulement 4% des nouvelles actions ciblaient spécifiquement cet objectif en 2021.

Parmi ces financements, les organisations féministes de la société civiles restent des récipiendaires marginales de l'APD. Pourtant, en tant que premières concernées connaissant les communautés et leurs réalités locales, le soutien aux organisations féministes locales est essentiel pour s'attaquer aux inégalités de genre. C'est la raison pour laquelle la création d'un fonds européen afin de soutenir les initiatives féministes à l'international permettrait d'atteindre ces objectifs de financement. Sur le modèle du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) lancé par la France en 2019, l'UE pourrait ainsi renforcer la capacité des organisations féministes locales à œuvrer efficacement pour l'égalité de genre.

→ SOURCES

¹Le nombre des interruptions volontaires de grossesse augmente en 2022 | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (n.d.). <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/le-nombre-des-interruptions-volontaires-de-grossesse>

²Le Monde, (2022, June 22). Emmanuel Macron veut inscrire le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. .

https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/01/19/union-europeenne-emmanuel-macron-veut-inscrire-le-droit-a-l-avortement-dans-la-charte-des-droits-fondamentaux_6110146_823448.html

³EMA recommends availability of ellaOne emergency contraceptive without prescription | European Medicines Agency. (2014, November 21).

<https://www.ema.europa.eu/en/news/ema-recommends-availability-ellaone-emergency-contraceptive-without-prescription>

⁴What is gender mainstreaming. (2024, June 19). European Institute for Gender Equality. https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/what-is-gender-mainstreaming?language_content_entity=en

⁵Le meilleur de l'Europe pour les femmes. (2023, Novembre) Choisir la cause des femmes, Violaine Lucas. Des femmes - Antoinette Fouque

⁶Diplomatie féministe : passer aux actes. In Rapport Final D'évaluation De La Stratégie Internationale De La France Pour L'égalité Entre Les Femmes Et Les Hommes (2018-2022). Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, (2023). (Report No. 2023-07-03 INTER-58; p. 3). https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce-inter-rapport_diplomatie_feministe_2018_2022-vdef.pdf

⁷Aid in support of gender equality and women's empowerment. (2023). In Creditor Reporting System database, DONOR CHARTS. <https://web-archive.oecd.org/2023-03-07/634734-Aid-to-gender-equality-donor-charts.pdf>

KIT D'ACCUEIL: FAIRE DES DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS UNE PRIORITÉ DE VOTRE MANDAT

À PROPOS DU PLANNING FAMILIAL

Le Planning familial est une association de loi 1901. Mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning familial milite depuis presque 70 ans pour l'accès aux droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR). Le Planning familial est membre de la Fédération internationale des planning familiaux (IPPF).

À travers une approche intersectionnelle, nous agissons pour les droits des femmes, les droits LGBTQIA+, les DSSR dont le droit et l'accès à un avortement sécurisé, pour une éducation complète à la sexualité, pour une prévention du VIH/sida et des IST, pour l'accompagnement adapté et inclusif des personnes en situation de handicap ; nous luttons contre les violences et contre les mouvements anti-choix et anti-genre. Nous revendiquons la possibilité pour chaque personne de vivre une sexualité épanouie, sans contrainte, ni violence, ni dépendance.

Cette expertise issue du terrain, en France comme à l'international, nous permet de développer un plaidoyer efficace pour une société plus égalitaire, équitable et inclusive.

À PROPOS DE L'IPPF

Le Planning familial est le membre français de la Fédération internationale des planning familiaux (IPPF). Il fait partie du réseau européen de l'IPPF, comprenant 40 membres et partenaires nationaux dans autant de pays d'Europe et d'Asie centrale. Ensemble, nous défendons l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et génésiques et reproductifs (SRHR), en nous efforçant de garantir que chacun puisse mener une vie sûre et digne, à l'abri des préjudices et de la coercition.

Basé à Bruxelles, l'IPPF EN (European Network) est le principal expert en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

NOUS CONTACTER



NOÉMIE GARDAIS
CHARGÉE DE PLAIDOYER INTERNATIONAL

✉ noemie.gardais@planning-familial.org

☎ +33 7 66 80 96 20